

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre
Commune d'ANDRYES

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 NOVEMBRE 2024**

Présents : Mesdames Marie-Caroline BLANCHOT ; Élodie FLEURY ; Catherine GUYARD ; Marine PINON ; Martine STEIN ; Messieurs Jean BEYRAND ; Florian BIZARD ; Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Monsieur Jérôme FAVIER.

Secrétaire de séance : Catherine GUYARD

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2024 ;
- Motion relative à la situation financière du Département et des Collectivités de l'Yonne ;
- Délibération portant approbation du règlement intérieur du cimetière ;
- Délibération portant modification du tableau des emplois et des effectifs ;
- Délibération ANNULE ET REMPLACE portant participation employeur aux cotisations Prévoyance ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19h30

Ajout de deux points à l'ordre du jour

- Délibération portant prolongation du contrat de l'APC (Agence Postale Communale) ;
- Délibération portant sur le remplacement de la chaudière de la mairie ;

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération portant prolongation du contrat de l'APC (Agence Postale Communale)

Le contrat de l'adjoint administratif en poste à l'APC (Agence Postale Communale), se terminant au 31 décembre 2024, il est proposé de le renouveler pour 2 années supplémentaires. Le conseil valide à l'unanimité.

Délibération portant sur le remplacement de la chaudière de la mairie

Suite à la panne de la chaudière à gaz de la mairie, qui chauffait l'eau et le bâtiment ; en raison de l'obsolescence du modèle, qui n'est plus réparable ; en raison de l'urgence à remettre un système de chauffage à la mairie, il est proposé de séparer les sources de chauffage. Monsieur le Maire soumet deux devis de la société Merlin :

- chaudière à gaz : 12048,17 € TTC
- ballon d'eau chaude électrique : 770,28 € TTC

Le conseil municipal accepte les devis à l'unanimité et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les devis et suivre les travaux.

Motion relative à la situation financière du Département et des Collectivités de l'Yonne

La motion proposée par le Conseil Général de l'Yonne, relative aux propositions du gouvernement pour la loi des finances 2025, et en raison des hausses inéluctables des dépenses et des baisses des recettes, est approuvée à l'unanimité.

Délibération portant approbation du règlement intérieur du cimetière

La commission cimetière expose le fait qu'un règlement intérieur du cimetière doit être pris et affiché. Après lecture de celui-ci par Monsieur Le Maire, le règlement intérieur du cimetière est adopté à l'unanimité.

Délibération portant modification du tableau des emplois et des effectifs

Suite à la mise en place des différents contrats et ceux à venir, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les modifications du tableau des emplois et effectifs.

Délibération ANNULE ET REMPLACE portant participation employeur aux cotisations Prévoyance

En raison d'une erreur matérielle sur la délibération portant numéro 2024-41 pour la Protection Sociale Complémentaire PREVOYANCE, il convient de reprendre la délibération et d'en fixer la décision, telle que la Collectivité laisse le choix aux agents de sélectionner un prestataire labellisé et de reverser une participation patronale de 10,00 € sur présentation d'un justificatif.

Questions diverses

- La cérémonie du 11 novembre débutera à 10h30 au cimetière
- Le repas des aînés se tiendra le 7 décembre à 12h00
- Défense incendie Villepreney : Un devis a été réalisé pour l'installation de 2 prises d'eau. Coût : 3 264,00 €
- Dans le cadre de l'accessibilité, une deuxième main courante va être installée dans l'escalier de la mairie pour un coût de 760,00 €.
- Plateau surélevé de Ferrières : un administré a demandé le marquage de passages piétons sur le plateau longeant la place Yvette André. Après vérification, le passage de piétons sur un plateau est déjà prioritaire et ne justifie pas un marquage complémentaire.
- La pose des décorations de Noël est prévue début décembre.
- Les jeunes de la commune font la demande d'un City park avec un revêtement en synthétique.

La séance est levée à 21h30.

Prochain conseil : mercredi 4 décembre 2024 à 19h30.

La secrétaire de séance
Catherine GUYARD



Le Maire
Jean-Marc LÉGER



